

**Décision n° 2021/05-01
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'électronique de l'Ouest
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	École supérieure d'électronique de l'Ouest
Sigle :	ESEO
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Angers, Vélizy-Villacoublay, Dijon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2014/06-01, décision n°2016/12-05, décision n°2018/12-01 et décision n°2019/10-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest en formation initiale sous statut d'étudiant sur les sites d'Angers, de Vélizy-Villacoublay et de Dijon

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest en formation initiale sous statut d'apprenti et formation continue sur le site d'Angers

Catégorie NS (nouveau site pour délivrer une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Vélizy-Villacoublay

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'électronique de l'Ouest ;
- Vu le rapport établi par Isabelle AVENAS-PAYAN (membre de la CTI et rapporteure principale), Hervé COPPIER (expert auprès de la CTI), Bernard VALLUIS (expert auprès de la CTI), René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI) et Anna-Maria HANZEK (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 mai 2021 ;
- Entendus Monsieur Frédéric HUGLO, Directeur Général d'ESEO, Madame Séverine DELAVERNHE, Directrice ESEO Vélizy-Villacoublay, Monsieur Olivier BEAUDOUX, Directeur de la Formation d'ESEO ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest sur les sites d'Angers, de Vélizy-Villacoublay et de Dijon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest sur le site d'Angers	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest sur le site d'Angers	Formation continue	2021	2023-2024	restreinte
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest sur le site de Vélizy-Villacoublay	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest sur le site de Vélizy-Villacoublay	Formation continue	2022	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission :

- d'un plan de recrutement pour atteindre un taux d'encadrement suffisant et équivalent sur l'ensemble des sites ;
- d'un calendrier précis sur la montée en puissance de l'activité de recherche des enseignants-chercheurs sur les sites de Vélizy-Villacoublay et de Dijon afin d'assurer une interaction formation-recherche de qualité ;
- d'un règlement des études conforme à R&O, notamment sur la durée des stages en entreprise.

Ces documents sont à transmettre **avant le 1^{er} juillet 2021, exclusivement sous format électronique**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Mettre en œuvre sans délai un plan de recrutement pour atteindre un taux d'encadrement suffisant et équivalent sur l'ensemble des sites ;
- Construire l'activité de recherche des enseignants-docteurs sur les sites de Vélizy-Villacoublay et de Dijon afin d'assurer une interaction formation-recherche de qualité ;
- Rendre le règlement des études conforme à R&O, notamment sur la durée des stages en entreprise ;
- Au-delà du plan d'actions global existant, entrer concrètement dans la mise en œuvre de la démarche qualité en détaillant les processus et en les mettant effectivement en œuvre, en précisant les indicateurs associés et en organisant leur suivi ;

- Assurer une meilleure représentation des élèves de tous les sites au Conseil d'administration de l'école ;
- Finaliser la démarche compétences : présenter toutes les fiches de cours du syllabus en termes de compétences ; adapter les volumes horaires des enseignements d'options ; inclure les modalités d'évaluation de toutes les compétences, y compris celles des options ; faire connaître la démarche compétences aux enseignants et aux élèves ;
- Mettre en œuvre la formation à la recherche et à l'innovation pour tous les étudiants sur tous les sites ;
- Etablir une maquette de la formation et veiller à homogénéiser le nombre d'ECUE au sein des unités d'enseignements ;
- Mettre en place une organisation qui permette aux apprentis de participer aux événements scolaires et extra-scolaires ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest	2021	2023-2024

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 11 mai 2021

En présence des membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Hélène GRIMAULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, et Patricia SOURLIER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 9 juin 2021

La rapporteure principale
Isabelle AVENAS-PAYAN



Le greffe



La présidente
Elisabeth CRÉPON



**Complément de décision n° 2021/05-01
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'électronique de l'Ouest
(ESEO)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2021/05-01 concernant la transmission d'un plan d'un plan de recrutement pour atteindre un taux d'encadrement suffisant et équivalent sur l'ensemble des sites, d'un calendrier précis sur la montée en puissance de l'activité de recherche des enseignants-chercheurs sur les sites de Vélizy-Villacoublay et de Dijon afin d'assurer une interaction formation-recherche de qualité et d'un règlement des études conforme à R&O, notamment sur la durée des stages en entreprise.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'électronique de l'Ouest ;
- Vu la note de synthèse établie par Isabelle AVENAS-PAYAN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 novembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 novembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON